

Environnement

ronnement urbain et le gèrent bien. Je partage l'inquiétude exprimée dans la motion sur le maintien de nos lieux de résidence, mais je ne suis pas en faveur de la motion car je trouve que l'institut qu'elle vise à établir ne réussirait pas à régler la question d'une manière satisfaisante.

● (1630)

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, au Canada, certains problèmes d'ordre écologique comme des conditions de vie insalubres et les maladies contagieuses qui s'ensuivent ne sont plus la principale cause de mortalité et de morbidité comme c'est le cas dans bien d'autres pays. Grâce aux mesures progressistes adoptées par le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités, des problèmes comme les approvisionnements en eau insuffisants et dangereux ou de mauvaises conditions d'élimination des déchets ont pu être résolus dans un grand nombre de régions et sont en voie de l'être ailleurs.

Au fur et à mesure que l'on a supprimé ces causes classiques de souffrance et de mortalité humaines, d'autres dangers écologiques pour la santé ont vu le jour. Ces derniers agissent souvent de façon plus subtile. Nombre d'entre eux découlent directement de l'épanouissement social et économique de l'homme, suite au développement industriel et à l'urbanisation. Le plus connus parmi ces problèmes sont le déversement de mercure par les usines de chlore, et l'émission de plomb des tuyaux d'échappement d'automobiles ou des fonderies industrielles.

Même les nouveaux loisirs qui s'offrent à nous créent des dangers pour la santé. Par exemple, la céramique comporte des risques d'empoisonnement par le plomb dû à des mauvaises techniques d'émaillage et les problèmes de pollution associés à la construction de chalets autour d'un grand nombre de nos lacs sont bien connus.

Je crois que nous avons reconnu l'importance des facteurs écologiques sur la santé de l'homme. Le document du ministère de la Santé intitulé «Nouvelle perspective de la santé des Canadiens» met surtout l'accent sur la nécessité de prendre des mesures préventives en vue de diminuer les maladies, le nombre de décès et la souffrance chez l'homme. C'est peut-être également une façon plus efficace et plus rentable de garder la santé que la médecine traditionnelle qui consiste en diagnostic, traitement et soins. Les facteurs écologiques et la nécessité de contrôler leur influence sur la santé humaine, occupent une grande place dans les propositions que comporte le document «Nouvelle perspective», qui recommande certaines mesures pour déterminer et contrôler les facteurs physiques et chimiques et les influences psychologiques qui, combinés aux agents microbiologiques, forment les écosystèmes qui affectent le plus directement la santé de l'homme.

Les toxicologues de la Protection de la santé exécutent des recherches sur un grand nombre de produits chimiques présents dans l'atmosphère, dans le sol et dans l'eau, pour établir les niveaux de pollution tolérables, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas d'effets sérieux sur la santé. Les résultats de ces recherches vont continuer d'être pris en compte, en même temps que toutes les autres informations scientifiques disponibles, dans le cadre de l'effort permanent de collecte des indications en faveur d'un contrôle de l'ambiance, et notamment de l'ambiance de travail, dans l'intérêt de la santé.

La Protection de la santé étudie également les effets des phénomènes physiques tels la chaleur, la lumière, le bruit et les radiations ionisantes sur la santé et le bien-être physique.

[M. Harquail.]

Plusieurs de ces activités se poursuivent depuis de nombreuses années, comme par exemple celles qui concernent les radiations ionisantes. Mais il en est d'autres qui sont relativement nouvelles, ou qui ont reçu récemment une grande extension. C'est ainsi que, depuis quelques mois, les recherches visant à dépister les produits chimiques toxiques présents dans l'eau potable ont été intensifiées. Au fur et à mesure que des préoccupations nouvelles se font jour, la Protection de la santé réaménage ses priorités en matière de recherches. Je citerai à titre d'exemple les préoccupations actuelles concernant la présence de fibres d'amiante dans l'eau potable.

Ce sont des chercheurs de la Protection de la santé qui, il y a quelques années, ont découvert pour la première fois des quantités significatives d'amiante dans l'eau potable. Les incidences pour la santé de la découverte de quantités relativement élevées d'amiante dans l'eau de certaines régions sont encore incertaines. La Direction générale collabore étroitement avec les services américains à la mise au point des investigations à grande échelle susceptibles de résoudre la question. Elle continue de recevoir et d'analyser au fur et à mesure les résultats de ces études. Parallèlement, d'autres hommes de science mettent au point des méthodes utilisables pour la détection des fibres d'amiante dans l'eau potable, pour le cas où leur danger imposerait l'adoption de norme réglementaires. D'autres encore étudient la possibilité que les fibres d'amiante en suspension dans l'eau puissent être refoulées par les humidificateurs dans l'atmosphère d'où, elles seraient ensuite aspirées dans les poumons.

Ce sont là quelques moyens qu'utilise le ministère de la Santé pour chercher à déterminer les risques pour la santé que représentent certains agents ambiants. Évidemment, le travail exécuté par le ministère se complète de recherches sur l'influence de ces agents sur les cellules, les tissus et les organismes entrepris principalement par les laboratoires des universités dans le cadre du programme national de subventions à l'hygiène, financé par le Conseil de recherches médicales et le Conseil national de recherches.

Après avoir défini la nature et la gravité des dangers de l'environnement pour la santé, il importe de maîtriser les agents qui constituent une menace pour la santé et le bien-être. À l'échelon fédéral, il existe un certain nombre de lois que l'on peut invoquer, selon la nature de l'agent et son milieu ambiant, qu'il s'agisse de l'air ou de produits domestiques hydratés où il se trouve, et selon la nature de la population exposée, la population en général ou les travailleurs. Il faut reconnaître également que les provinces ont de grandes responsabilités en ce qui concerne les questions de santé.

Dans le contexte des questions touchant l'environnement et la santé, le gouvernement fédéral et les provinces collaborent en vue de coordonner les programmes et d'obtenir des résultats qui assureront l'uniformité des normes de protection sanitaires partout au Canada.

Sous la direction du sous-comité de l'hygiène du milieu du Comité consultatif de la santé communautaire, comité fédéral-provincial qui relève directement des sous-ministres de la Santé, on a entrepris de réviser les normes et les objectifs concernant l'eau potable. Un autre groupe de travail du comité vient de terminer une étude complète sur l'incidence des maladies causées par l'amiante au Canada et a recommandé les mesures que doivent prendre les autorités fédérales et provinciales pour assurer une meilleure protection aux travailleurs en contact avec l'amiante.

À l'heure actuelle, un autre groupe étudie un certain nombre de problèmes d'hygiène du travail, ainsi que l'éla-